

L'an deux mil quatorze, le cinq septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Damien MICHALLET, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

DATE DES CONVOCATIONS : 29 août 2014

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des élus.

Présents : MM. MICHALLET Damien, ALLAROUSSE Nicolas, AUBIGNAT Stéphanie, BALLEFIN Robert, BERCHET Marie, BOUCHÉ Christian, CANET Véronique, CORREIA Alexia, DERDERIAN Philippe, DUMOULIN Chantal, GAIFFIER Jean-Philippe, GENILLON André, MILLY Roger, ROGEMOND Maurice, ROGEMOND Ludivine, SADIN Christine.

Excusé(e)s : Mme GOICHOT Guadalupe donne pouvoir à M. ALLAROUSSE Nicolas
Mme GRUOT Mireille donne pouvoir à M. GAIFFIER Jean-Philippe

Absent : M. MAUGER Dominique

Monsieur BALLEFIN Robert est nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant vérifié, la séance est ouverte à vingt heures trente.

MARCHÉ DECONSTRUCTION – ROUTE DES SORBIERES/CHEMIN DES COURS

Monsieur Christian BOUCHÉ, adjoint chargé des travaux, rappelle au Conseil Municipal qu'un marché a été lancé pour les travaux de déconstruction d'un bâtiment et de consolidation des bâtiments attenants.

La consultation a été lancée le 26 juillet 2014 avec remise des offres pour le mercredi 20 août 2014 à 12h.

3 entreprises ont répondu.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 21 août 2014 pour ouvrir les plis et le 22 août 2014 pour l'attribution du marché.

La commission propose de retenir l'entreprise suivante :

- Entreprise VEUVE CHATAIN : pour un montant de 79 989, 98 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition de la commission d'appel d'offres et autorise Monsieur le Maire à signer le marché.

NOMINATION MEMBRES COMMISSION DSP

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1411-5, D1411-3, D1411-4 et D1411-5

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, informe le Conseil Municipal que la délégation de service public pour la gestion de l'accueil de loisirs « Les petits Lurons » prend fin en septembre 2015, conformément au contrat signé le 07 septembre 2010.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 26 février 2010 dans laquelle le Conseil Municipal s'était prononcé sur le choix de la délégation de service public pour la gestion de l'accueil de loisirs.

Monsieur le Maire informe que cette DSP s'est déroulée dans les meilleures conditions. Il précise qu'il convient de maintenir ce service public sous forme de délégation et demande au Conseil Municipal de nommer les membres de la commission DSP en vue du renouvellement de celle-ci.

Considérant que la commission de délégation de service public est composée, outre le Maire de droit ou son représentant, Mme Guadalupe GOICHOT, de trois membres titulaires et de trois membres suppléants élus en son sein par le Conseil Municipal au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel,

Siègent également à la commission, avec voix consultatives, le comptable de la collectivité et un représentant du Ministre chargé de la concurrence. Peuvent également participer, avec voix consultatives, un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la Commission de délégation de service public à la représentation proportionnelle au plus fort reste, Monsieur le Maire ou son représentant étant membres de droit,

Désigne,

Membres titulaires

Nombre de votants : 18 - Abstention : 0
Nombre de suffrages exprimés : 18 - Sièges à pourvoir : 3
Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 6

	Voix obtenues	Attribution au quotient (= 1 ^{ère} répartition)	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste unique	18	3	0	3

Proclame élus les membres titulaires de la Commission de Délégation de Service Public :

Mmes Stéphanie AUBIGNAT, Marie BERCHET, Ludivine ROGEMOND

Membres suppléants

Nombre de votants : 18 - Abstention : 0
Nombre de suffrages exprimés : 18 - Sièges à pourvoir : 3
Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 6

	Voix obtenues	Attribution au quotient (= 1 ^{ère} répartition)	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste unique	18	3	0	3

Proclame élus les membres suppléants de la Commission de Délégation de Service Public :

Mmes et Mr Véronique CANET, Alexia CORREIA, Nicolas ALLAROUSSE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DECIDANT LA REPRISE DES CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2223-17 et R.2223-18

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, expose que le cimetière est composé de nombreuses concessions perpétuelles abandonnées pour certaines depuis fort longtemps et en très mauvais état.

Monsieur le Maire rappelle que la procédure de reprise des concessions en état d'abandon a été décidée par délibération en date du 25 mars 2011.

Le procès-verbal de constat d'abandon a été dressé sur place par le maire après transport sur les lieux, accompagné d'un fonctionnaire de police délégué le 25 mars 2011.

Ce procès-verbal a été porté à la connaissance du public dans les huit jours de son établissement en le faisant afficher durant un mois à la mairie et au cimetière à deux reprises et à quinze jours d'intervalle.

A l'expiration du délai d'un minimum de 3 ans après l'accomplissement des formalités d'affichage, et après avoir constaté à nouveau l'état d'abandon des concessions concernées en date du 1^{er} août 2014, le Conseil Municipal est appelé à décider de la reprise,

Après avoir entendu lecture du rapport de Monsieur le Maire qui demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la reprise par la commune des concessions perpétuelles dont la liste est annexée à la présente délibération, dans le cimetière communal, concessions qui ont plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle, dans les conditions prévues par l'article R. 2223-17 du Code général des collectivités territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions en état d'abandon.

Considérant que les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence, que la dernière inhumation remonte à plus de dix ans et qu'elles sont en état d'abandon selon les termes de l'article précité.

Considérant que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par l'attributaire de ladite concession, en son nom et au nom de ses successeurs, de la maintenir en bon état d'entretien, et qu'elle est, en outre, nuisible au bon ordre et à la décence du cimetière.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** la reprise desdites concessions en état d'abandon conformément à l'article L2223.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à reprendre lesdites concessions au nom de la commune et à les remettre en service pour de nouvelles inhumations
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre l'arrêté prévu au 3^{ème} alinéa de l'article L 2223.17

POINT JOURNEE PATRIMOINE

Mme Véronique CANET, adjointe à la culture, présente le déroulement de la journée du patrimoine à SATOLAS ET BONCE qui aura lieu le samedi 20 septembre 2014 de 10h à 12h. Les lieux ouverts au public sont : l'église, la chapelle du Chaffard et la Mairie avec visite commentée.

La communication se fera par le panneau lumineux, sur le site internet, la gazette des Lurons, affichage dans les quartiers.

Une expo photo est prévue pour montrer l'évolution de l'Eglise avant et après travaux.

L'inscription se fera en mairie afin de composer des groupes pour les différentes visites.

ORGANISATION HONORARIAT JEAN BESSON

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, informe le Conseil Municipal que cette manifestation aura lieu le 21 novembre 2014 à 19h à la salle polyvalente.

Les invitations sont en cours de réalisation.

POINT URBANISME

Monsieur Robert BALLEFIN, Adjoint délégué à l'urbanisme, avec l'assistance de Mme Alexia CORREIA, présente les différentes autorisations de droit du sol traitées sur la commune de juillet à septembre 2014.

DOCUMENTS D'URBANISME	OBJET	NOM	ADRESSE	DECISION
permis de construire	garage	ZANETTA Cédric	Rue du David	accepté le 05 août 2014
	maison individuelle	CANET Grégory	route des Etrails	accepté le 21 août 2014
	Extension maison individuelle	MILLY Roger	422 rue du David	accepté le 27 août 2014
	maison individuelle	FERNANDES Vasco	Chemin de Combe la Saume	accepté le 05 septembre 2014
	maison individuelle	BERNARD Eddy	Impasse de Servérieu	accepté le 05 septembre 2014
déclarations préalables	création d'un abri bois ouvert	GENILLON Dominique	Impasse des Lilas	acceptée le 10 juillet 2014
	piscine	MATHON Alain	257 Chemin de la Verchère	acceptée le 22 juillet 2014
	pose de panneaux solaires	BURLOUX Michel	11 lot Pré de la Fontaine	acceptée le 24 juillet 2014
	divers travaux sauf création d'un barbecue	BRITO PINTO José-Carlos	Chemin de Combe la Saume	acceptée 28 juillet 2014
	Création d'une clôture	GIL-MARTINEZ Yvan	341 route de Bonce	acceptée le 1er août 2014
permis en cours d'instruction	extension maison individuelle + piscine + local technique	DURPOIX André	Impasse des Narcisses	en cours
	maison individuelle	TILBIAN Georges	Montée de l'Eglise	en cours

COMPTE RENDU ET MISE EN PLACE DES NAP

Madame Stéphanie AUBIGNAT, adjointe aux affaires scolaires, fait un retour positif de la rentrée scolaire et de la mise en place des NAP.

Les personnes recrutées en emplois avenir ont très bien intégrées l'équipe.

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, adresse ses félicitations à la commission scolaire et à la commission du personnel pour le travail accompli.

Il précise qu'un point sera fait rapidement entre tous les intervenants des écoles.

QUESTIONS DIVERSES

- Marché assurances : Monsieur Damien MICHALLET, Maire, précise que les contrats de la mairie arrivent à échéance, trois cabinets ont été consultés pour aider la commune dans le choix des futurs prestataires. Il précise que le Cabinet ARIMA, Consultant de Grenoble, a été retenu.
- CAPI : nomination d'un référent au PLH : M. Robert BALLEFIN
- Enquête publique CAPI : l'objet de la demande porte sur l'autorisation de renouvellement et d'extension de deux affouillements du sol en vue de la réalisation de deux bassins de rétention et de deux bassins d'infiltration nécessaires à l'assainissement pluvial du secteur 3 de la ZAC de Chesnes Nord situés sur la commune. L'emplacement est au lieu-dit « chêne » (pour les bassins « Brisson Nord » et lieux-dits « la Vie Pierre » et « Rollinière » (pour les bassins Chaffard).
L'enquête publique se déroule du 23 septembre 2014 au 24 octobre 2014.
Le dossier est consultable en Mairie, un commissaire-enquêteur sera présent en Mairie à certaines dates.
- 13^{ème} édition du Forum de l'Emploi du Nord-Isère à Villefontaine le 14 octobre 2014.
- Séminaire de présentation du SCOT Nord-Isère : Vendredi 26 septembre 2014 à 18h Salle Equinoxe, rue Pasteur à la TOUR DU PIN
- Information suite à l'enquête publique sur l'usine de méthanisation à Colombier-Saugnieu : le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable
- Rappel prochaine réunion publique pour le Chaffard le 04 octobre 2014 à 10h Salle du Chaffard.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE LUNDI 29 SEPTEMBRE 2014 à 19 heures

Après l'évocation des questions diverses, la séance est close à 22h30